

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2018 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Était absente : Mme Agnès Derouin, conseillère, dont l'absence était motivée.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 173-2018

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 174-2018

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de avril 2018 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 30 avril 2018, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de avril 2018 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 30 avril 2018 et les comptes à payer de avril 2018 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2018 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 30 avril 2018 du chèque #11280 au chèque #11317 pour un montant total de 87,278.20\$
- Comptes payés en avril 2018 par Accès D Affaires au montant de 9,493.53\$
- Comptes à payer de avril 2018 du chèque #11318 au chèque #11371 pour un montant total de 125,225.82\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 175-2018

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

RADIATION D'UN COMPTE À RECEVOIR

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la radiation du compte suivant :

1. Immeuble au 670, rue Principale dont le matricule est F 1597-90-1805 pour un montant de 1,314.34\$ en date du 7 mai 2018 comprenant les taxes municipales 2017 et les intérêts.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE VOIE DE CIRCULATION SUR LE LOT 6 086 023

M. André Champagne, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement décrétant des travaux et l'ouverture d'une nouvelle voie de circulation sur le lot 6 086 023. Un projet de règlement sera déposé lors d'une séance subséquente.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 3-2012 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS

Mme Marie Ouellette, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement amendant le règlement 3-2012 du code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Thomas. Un projet de règlement sera déposé lors d'une séance subséquente.

RÉSOLUTION No 176-2018

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE-COLLECTIVE DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le renouvellement de l'assurance-collective auprès de Manuvie du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019. La prime est ajustée de -8,6%.

RÉSOLUTION No 177-2018

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION (AUDIT) 2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de Martin Boulard s.e.n.c.r.l. pour l'audit 2018 selon le cahier des charges pour un montant de 18,900.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 178-2018

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

ACCEPTER ET AUTORISER À SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP, SECTION LOCAL 4301

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve la lettre d'entente 2018-01. Le contenu de la lettre d'entente sera effective en date du 3 juillet 2018. M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer la lettre d'entente 2018-01.

RÉSOLUTION No 179-2018

EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Attendu que le conseil municipal a autorisé l'affichage d'un nouveau poste à l'administration ayant pour titre « secrétaire-réceptionniste »;

Attendu que le poste de secrétaire-réceptionniste fut affiché à l'interne et aucune candidature fut déposée;

Attendu que le poste de secrétaire-réceptionniste fut affiché par la suite dans le journal l'Action, dans le Coup D'œil, sur le site web de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité a convoqué quelques candidates pour une entrevue et un test de français écrit;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas s'est entendue avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4301 pour la création de ce nouveau poste et sur le taux horaire du salaire, le tout en date du 3 juillet 2018;

Attendu que le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Audrey Belhumeur;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'embauche de Mme Audrey Belhumeur à titre de secrétaire-réceptionniste à compter du 3 juillet 2018 selon les tâches, les exigences et les compétences spécifiés dans l'offre d'emploi. Mme Audrey Belhumeur sera une employée à l'essai dont la période de probation sera de cent vingt (120) jours travaillés. Le salaire de Mme Audrey Belhumeur sera le taux horaire de 18.90\$ l'heure durant la période de probation soit 90% du salaire prévu à la lettre d'entente (21.00\$/heure) et tel que stipulé à l'article 18.02 de la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION No 180-2018

NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIENNE COMPTABLE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Attendu que le conseil municipal a autorisé l'affichage d'un nouveau poste à l'administration ayant pour titre « technicienne-comptable »;

Attendu que le poste de technicienne-comptable fut affiché à l'interne et une candidature fut déposée;

Attendu que Mme Linda Généreux a soumis son curriculum vitae pour le poste de technicienne comptable;

Attendu que la candidature de Mme Linda Généreux répond aux exigences et compétences contenues dans l'offre d'emploi;

Par conséquent,

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à la nomination de Mme Linda Généreux à titre de technicienne comptable à compter du 3 juillet 2018 selon les tâches, les exigences et les compétences spécifiés dans l'offre d'emploi. Le salaire de Mme Linda Généreux sera de 29.20\$ l'heure à compter du 3 juillet 2018 tel que stipulé à lettre d'entente 2018-01.

RÉSOLUTION No 181-2018

ALLOUER UN MONTANT POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 10,000.00\$ pour l'achat d'équipements de bureau, ordinateurs, imprimante, logiciels PG Solutions etc. Les achats sont nécessaires dans le cadre de l'embauche de la secrétaire-réceptionniste et de la nomination de la technicienne comptable et pour relocaliser le bureau des loisirs à la Mairie.

RÉSOLUTION No 182-2018

DEMANDE AUPRÈS DE DESJARDINS ENTREPRISES D'UN FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 5-2018

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande et approuve le financement temporaire du règlement d'emprunt au montant de 1,094,405\$ auprès de Desjardins Entreprises. M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer tous les documents concernant le financement temporaire.

RÉSOLUTION No 183-2018

ATTESTATION DU COÛT RÉEL À L'ACCEPTATION PROVISOIRE DU PROJET AIRRL-2015-172 – RÉFECTION DU RANG SAINT-ALBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas atteste le coût réel de 628,589.53\$ taxes nettes à l'acceptation provisoire de la réfection du rang Saint-Albert AIRRL – 2015-172. Il n'y a pas de règlement d'emprunt rattaché à ce projet.

RÉSOLUTION No 184-2018

ABROGER LA RÉSOLUTION No 42-2018

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas abroge la résolution no 42-2018.

RÉSOLUTION No 185-2018

MANDAT À Me ADÉLARD ÉTHIER ET À TOUT AUTRES PROFESSIONNELS

Attendu que la construction ne cesse de progresser à l'intérieur du périmètre urbain qui est desservi par le système d'égout municipal;

Attendu que les installations actuelles pour traiter les égouts sanitaires datent de la fin des années quatre-vingt-dix;

Attendu que le système de traitement des eaux usées et les étangs aérés occupent une grande superficie du terrain actuel appartenant à la Municipalité;

Attendu qu'il est avantageux de négocier et d'acheter le terrain adjacent pour prévoir des modifications à nos infrastructures actuelles;

Attendu que ledit terrain est situé en zone agricole;

Attendu que la Municipalité doit agir en bon gestionnaire;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate Me Adélar d'Éthier pour accompagner la Municipalité dans tout le processus de négociation et d'achat du terrain adjacent à nos installations appartenant à Pangea Terres agricoles s.e.c. d'une superficie d'environ 1,68 hectare. En plus, la Municipalité peut s'adjoindre tous les professionnels nécessaires pour documenter notre dossier qui sera déposé auprès de la CPTAQ. M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer une offre d'achat s'il y a lieu.

RÉSOLUTION No 186-2018

FERMETURE ET ABOLITION D'UN ANCIEN CHEMIN – LOT 6 239 327

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas ferme et abolit l'ancien chemin dont le numéro du lot est le 6 239 327.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

RÉSOLUTION No 187-2018

AMENDER LA RÉOLUTION 318-2017 – AUTORISATION À SIGNER L'ACTE NOTARIÉ

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'acte notarié tel que spécifié à la résolution no 318-2017.

RÉSOLUTION No 188-2018

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE OFFRE D'ACHAT ET DU CONTRAT NOTARIÉ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN DE HYDRO-QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS – LOT 6 059 975

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'offre d'achat de Hydro-Québec pour le lot 6 059 975 dossier # 1402-022/352521. La vente sera faite au coût d'un dollar (1\$). Par la suite, M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer l'acte notarié avec Hydro-Québec et Me Adélar Éthier, notaire, est mandaté dans le dossier pour acquérir l'immeuble.

RÉSOLUTION No 189-2018

DEMANDE DE MODIFICATION À LA GRILLE 32 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la demande de M. Guy Robitaille au comité consultatif en urbanisme (CCU).

RÉSOLUTION No 190-2018

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DOSSIER LOTS 4 783 097, 4 783 111 ET 5 345 059 – ALIÉNATION

Considérant que la demande vise l'aliénation des lots 4 783 111 et 5 345 059 en faveur du propriétaire du lot contigu 4 783 112;

Considérant que la demande ne vise pas l'ajout d'un nouvel usage à des fins agricoles;

Considérant que l'ensemble de ces trois lots étant contigu au périmètre urbain, les impacts sur la pratique et le développement de l'agriculture sont faibles puisque la ressource sol n'est pas affectée;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appui la demande.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

RÉSOLUTION No 191-2018

PROBLÉMATIQUE AU COURS D'EAU STE-THÉRÈSE – DEMANDE D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à M. Stéphane Allard agr. et ing. une offre de service pour l'entretien et la stabilisation des berges du cours d'eau Ste-Thérèse sur le territoire de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 192-2018

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF ET DE FONDANT DES RUES MUNICIPALES ET DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS AINSI QUE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE LE LONG DES BORDURES

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport de l'ajustement du contrat de déneigement et de sablage en fonction des variations du prix du carburant diesel 2017-2018.

Ledit rapport confirme que la variation du prix du carburant diesel est de +6,87%. Donc un montant sera versé à Les Excavations M.20-100 inc.

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas verse un montant de 2,272.63\$ à Les Excavations M. 20-100 inc. suite au rapport de l'ajustement du prix du carburant diesel 2017-2018 tel que spécifié à l'article 8.2 du cahier des charges.

DÉPÔT DE L'ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR « LES EXCAVATIONS M.20-100 INC. » - HIVER 2017-2018 (RÉSOLUTION No 209-2017)

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose l'évaluation du rendement des entrepreneurs de « Les Excavations M.20-100 inc. » pour le déneigement et l'épandage d'abrasif et de fondant des rues municipales et déneigement des trottoirs ainsi que l'enlèvement de la neige le long des bordures pour l'hiver 2017-2018 effectué par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics.

L'évaluation finale est satisfaisante. Ce rapport a déjà été soumis à l'entrepreneur.

RÉSOLUTION No 193-2018

DEMANDE D'AUTORISATION DE LES FERMES M.V.G. INC.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Les Fermes M.V.G. inc. à faire les travaux pour passer un tuyau d'irrigation de six (6) pouces de

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

diamètre à l'intérieur d'une gaine près du 608 rang Saint-Charles. Les travaux devront être exécutés en même temps que le passage du nouveau réseau d'aqueduc et en dessous de nos infrastructures.

RÉSOLUTION No 194-2018

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – MESURE DE L'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de Nordikeau pour la mesure de l'accumulation de boues dans les étangs aérés au montant de 1,140.00\$ plus taxes et incluant les honoraires et les frais de déplacement.

RÉSOLUTION No 195-2018

ACCEPTER LA SOUMISSION DE LIGNO-SIGMA INC.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Lignco-Sigma inc. au montant de 20,974.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 196-2018

RENOUVELLEMENT DES FRAIS ANNUELS POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL SPORT-PLUS INC.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle les frais annuels auprès de Logiciels Sport-Plus inc. du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 pour un montant de 3,850.10\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 197-2018

AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MODIFICATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2016-2018 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

Attendu que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Thomas la convention de modification de la convention d'aide financière 2016-2018 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

RÉSOLUTION No 198-2018

DEMANDE DU CLUB FADOQ GERBE D'OR – UTILISATION DU DÔME POUR LA DANSE COUNTRY

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise le club FADOQ Gerbe d'Or à utiliser gratuitement le dôme pour les soirées country de 19h00 à 21h00 les 20 juin, 4 et 18 juillet et 15 août 2018. Il est strictement interdit d'utiliser de la poudre à danser lors de ces soirées de danse country.

DEMANDE DU CLUB FADOQ GERBE D'OR – ENTRETIEN SALLE SAINT-JOSEPH

La Municipalité de Saint-Thomas prend note de la demande et veut rencontrer le conseil d'administration de la FADOQ Gerbe d'Or.

RÉSOLUTION No 199-2018

SALAIRE DES SURVEILLANTS DE PARC ET AUTRES BÂTIMENTS AU 1^{ER} MAI 2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde les salaires suivants aux surveillants de parc à compter du 1^{er} mai 2018 :

-Mathieu Champagne	12.87\$/heure
-Timothé Labrie	12.30\$/heure
-Jimmy Olivier	12.00\$/heure

Mme Marie Ouellette, conseillère, informe les membres du conseil municipal et les gens présents dans la salle que sa fille Alexe Sourdif a été sélectionnée pour travailler au camp de jour. Mme Ouellette avise qu'elle n'a pas pris part au processus de sélection des étudiants et elle s'abstient de voter sur la prochaine résolution.

RÉSOLUTION No 200-2018

EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS DU CAMP DE JOUR ET SALAIRES POUR L'ÉTÉ 2018

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'embauche des étudiants du camp de jour et accorde les salaires suivants :

-Ulric Poirier	Animateur	13.25\$/heure
-Lorianne Roberge	Animatrice	13.00\$/heure
-Alexe Sourdif	Animatrice	12.75\$/heure
-Gabriel Roberge	Animateur	12.75\$/heure
-Maéva Henri	Animatrice	12.75\$/heure
-Rose Deschesne	Animatrice	12.75\$/heure
-À confirmer selon les inscriptions		12.75\$/heure
-Carolane Grenier	Chef programme	14.00\$/heure
-Anaëlle Lieubray	Aide-animatrice	12.00\$/heure
-À confirmer	Animatrice – Garde	12.00\$/heure
-À confirmer	Animatrice – Garde	12.00\$/heure
Laurence Paquette	Accompagnatrice	13.00\$/heure

RÉSOLUTION No 201-2018

EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS À LA PISCINE MUNICIPALE ET SALAIRES POUR L'ÉTÉ 2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'embauche des étudiants à la piscine municipale et accorde les salaires suivants :

-Sophie Ayotte	Chef-sauveteur	15.38\$/heure
-Rosalie Ducharme	Sauv.-national	15.38\$/heure
-Catherine Gaudet	Sauv.-national	15.00\$/heure
-Jeanne Ducharme	Sauv.-national	13.76\$/heure
-Rosemarie Fafard	Assist.-sauveteur	13.07\$/heure

RÉSOLUTION No 202-2018

ACHAT DE CHANDAILS POUR LE CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'achat des chandails du camp de jour été 2018 auprès de Faktory pour un montant de 1,238.70\$ plus taxes. Faktory est le plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION No 203-2018

ACCEPTER LA SOUMISSION POUR LES JEUX GONFLABLES DANS LE CADRE DU FESTI-ACTION

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Jeux gonflables Lanaudière (9311-9055 Québec inc.) au montant de 1,822.84\$ plus taxes.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

RÉSOLUTION No 204-2018

DEMANDE D'UN PONT PAYANT – 19 ET 20 MAI 2018

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mmes Marie-Ève Bergeron et Pascale Dubord à organiser un pont payant les 19 et 20 mai 2018 de 8h00 à 16h00. La Municipalité mettra à leur disposition des dossards et transmettra la liste des enfants de Saint-Thomas inscrits au hockey mineur Joliette-Crabtree de la saison 2017-2018 aux responsables du pont payant.

RÉSOLUTION No 205-2018

DEMANDE DE M. PATRICE RIOPEL – SAISON DE BALLE MOLLE 2018

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande un montant de 125\$ par équipe pour la saison de balle 2018 soit un montant de 1,500\$ (12 équipes à 125\$ chacune).

RÉSOLUTION No 206-2018

AUTORISER MME GISÈLE BONIN, COORDONNATRICE, À ASSISTER À L'AGA DU RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Gisèle Bonin, coordonnatrice de la bibliothèque municipale, à assister à l'assemblée générale annuelle du réseau BIBLIO, vendredi le 8 juin 2018 à la Porte de la Mauricie. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 207-2018

ACCEPTER LA SOUMISSION DE AUTOBUS GAUDREULT – TRANSPORT DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Autobus Gaudreault pour le transport des enfants du camp de jour 2018 au montant maximal de 3,955.00\$ plus taxes. Autobus Gardreault était le plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION No 208-2018

DEMANDE DU GROUPE LES OBSERVATEURS DE CIEL LANAUDIÈRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prête gratuitement au groupe Les Observateurs de ciel de Lanaudière le Terrain des loisirs, vendredi le 10 août 2018 de 19h30 à 1h00.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

RÉSOLUTION No 209-2018

DEMANDE POUR LA TENUE D'UN TOURNOI DE BALLE DES AGENTS CORRECTIONNELS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DU 17 AU 19 AOÛT 2018

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas loue le Terrain des loisirs pour un montant de 375\$ du vendredi au dimanche incluant la possibilité de passer la gratte deux (2) fois le samedi et el dimanche, le lignage au besoin, le surveillant de parc, les toilettes, l'utilisation de la colonie et l'installation de chapiteaux. Les organisateurs du tournoi donneront l'occasion à un organisme communautaire de Saint-Thomas de vendre de la nourriture et de conserver les profits. L'organisation devra se charger d'obtenir la demande du permis d'alcool auprès de la RACJ. La Municipalité mettra à leur disposition tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de leur activité.

RÉSOLUTION No 210-2018

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À HARNOIS IRRIGATION

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut souligner l'obtention du prix « Exportation » lors du Gala des Excelsiors le 27 avril 2018 à Harnois Irrigation. La Municipalité est fière de vous compter parmi nos entrepreneurs. Vos efforts et votre travail ont été récompensés et nous vous félicitons.

RÉSOLUTION No 211-2018

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas effectue les remboursements suivants :

- Mme Marie-Ève Bergeron	84.00\$
- M. Éric Boivin	101.21\$
- Mme Jacinthe Brouillette	42.00\$
- Mme Élisabeth Coutu	81.00\$
- Mme Katy Gaudreault	73.50\$
- Mme Valérie Hudon-Pépin	118.50\$
- Mme Julie Levasseur	147.00\$
- Mme Marie-Ève Soulières	84.00\$
- M. Jonathan Trudel	38.70\$

RÉSOLUTION No 212-2018

DEMANDE AU MTMDET – INDEMNISATION POUR AUTORISER LA DÉVIATION DE LA CIRCULATION DE LA ROUTE 158 SUR LE RANG SUD

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a donné son autorisation au MTMDET pour dévier temporairement la circulation de la route 158 sur le rang Sud lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 (résolution no 104-2018);

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Attendu que le rang Sud où la circulation sera déviée subira une affluence d'autos et de camions anormalement élevé;

Attendu que la structure du rang Sud où la circulation sera déviée n'a pas été conçue pour supporter tout ce flux de véhicules;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas va filmer l'état de cette portion du rang Sud avant la déviation de la circulation de la route 158;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas va filmer l'état de cette même portion du rang Sud après la déviation de la circulation de la route 158;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas maintient toujours l'autorisation au MTMDET à faire dévier temporairement la circulation de la route 158 sur une portion du rang Sud mais, la Municipalité de Saint-Thomas demandera une indemnisation audit ministère si éventuellement cette portion de route est endommagée par l'augmentation du transport des camions lourds et véhicules occasionnée par la déviation de la circulation de la route 158 pendant vos travaux de réfection.

RÉSOLUTION No 213-2018

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas embauchera un étudiant pour l'été 2018, qui retournera aux études à temps plein à l'automne 2018, au taux horaire de 12.00\$/heure selon les besoins du département de la voirie.

RÉSOLUTION No 214-2018

MODIFIER LA RÉSOLUTION No 150-2018

Attendu que la résolution no 150-2018 précise qu'elle lie légalement l'adjudicataire du contrat (Groupe Québéco inc.) à la Municipalité;

Attendu l'absence d'un règlement imposant une taxe spéciale ou autorisant un emprunt et imposant une taxe spéciale, donc c'est le fonds général qui est garant de cette obligation contractuelle;

Attendu que le mécanisme d'emprunt au fonds général existe depuis quelques années par l'article 960.0.1 du Code municipal;

Attendu que la mise en œuvre de ce mécanisme de financement passe toujours par un règlement assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter du secteur visé par les travaux que l'on souhaite financer via le fonds général;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier la résolution no 150-2018 afin de prévoir l'adoption d'un règlement aux termes de l'article 960.0.1 du Code municipal qui sera proposé aux personnes habiles à voter du secteur concerné afin de renflouer le fonds général;

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Thomas modifie la résolution no 150-2018 afin de prévoir qu'un règlement aux termes de l'article 960.0.1 du Code municipal sera proposé aux personnes habiles à voter aux secteurs visés afin de renflouer le fonds général, le tout pour respecter le principe jurisprudentiel à l'effet qu'un contribuable ne devrait pas être mis à l'effort fiscal pour un service duquel il ne tire aucun bénéfice (utilisateur-payeur).

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR BUT DE RENFLOUER LE FONDS GÉNÉRAL POUR LE PAIEMENT D'UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATION EFFECTUÉE AU PROFIT D'UN SECTEUR DÉTERMINÉ

M. André Champagne, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de renflouer le fonds général pour le paiement d'une dépense en immobilisation effectuée au profit d'un secteur donné. Un projet de règlement sera déposé lors d'une séance subséquente.

RÉSOLUTION No 215-2018

DEMANDE AU MTMDET - SIGNALISATION AU COIN DU RANG SAINT-CHARLES ET DU PETIT RANG

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas aimerait rencontrer un employé du MTMDET pour discuter d'une nouvelle signalisation au coin du rang Saint-Charles et de Petit rang;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande au ministère de pouvoir rencontrer à Saint-Thomas un employé du MTMDET pour discuter de plusieurs problématiques reliées à la signalisation.

RÉSOLUTION No 216-2018

INVITATION AUX ÉLUS - AGA DU RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. André Champagne, conseiller, à assister à l'assemblée générale annuelle du réseau BIBLIO, vendredi le 8 juin 2018 à la Porte de la Mauricie. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 217-2018

INVITATION POUR LA FÊTE DES PATRIOTES À LA PLACE DU MARCHÉ

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou M. Maurice Marchand, maire suppléant, à assister à la fête des Patriotes à la place du marché, lundi le 21 mai 2018 de 12h00 à 16h00. Les frais

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 218-2018

DON À LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un don de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer.

RÉSOLUTION No 219-2018

FÉLICITATIONS À MME DANIELLE LEPAGE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas félicite Mme Danielle Lepage pour l'obtention de la Médaille du souverain pour les bénévoles, mardi le 17 avril 2018 par la gouverneure générale du Canada – Son Excellence la très honorable Julie Payette. Votre implication à consacrer votre temps et votre énergie à l'organisation de la soirée annuelle pour la neuropathie sensorielle au sein du laboratoire de neurogénétique de la motricité du Centre de recherche du CHUM fait de vous une personne exceptionnelle. La Municipalité de Saint-Thomas est fière de vous. Cette récompense est pleinement méritée.

RÉSOLUTION No 220-2018

INVITATION – INAUGURATION DU CENTRE D'EXCELLENCE EN SANTÉ LANAUDIÈRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à l'inauguration du Centre d'excellence en santé de Lanaudière le 14 mai 2018 à Saint-Charles-Borromée. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 221-2018

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Attendu que la culture est un élément important au développement des individus et de la société;

Attendu que la culture peut naître et peut s'épanouir au sein des territoires locaux;

Attendu que Les Journées nationales de la culture vise à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année.

RÉSOLUTION No 222-2018

INVITATION – CONFÉRENCE DE PRESSE LES ATELIERS DU CARREFOUR

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à la conférence de presse organisée par Carrefour jeunesse-emploi, jeudi le 10 mai 2018 à Joliette. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 223-2018

INVITATION AU RENDEZ-VOUS DU PRÉSIDENT DE LA FQM

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister au Rendez-vous du président de la FQM jeudi le 10 mai à 19h00 à Saint-Lin-Laurentides. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 224-2018

INVITATION AU 30^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA SADC DE D'AUTRAY-JOLIETTE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister au 30^{ème} anniversaire de la SADC de D'Autray-Joliette à Berthierville. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

PÉRIODE DE QUESTIONS (de 20H15 à 20h45)

RÉSOLUTION No 225-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h46.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière